



Assemblée générale

Grenoble
Le 08 Juillet 2005

Bilan d'Activité
Perspectives

Terres en villes

40, avenue de Marcellin Berthelot - 38036 Grenoble cedex 2
Tél : 04 76 20 68 31 - Fax : 04 76 40 38 44

Bilan d'Activité

du 10 Juillet 2004 au 07 Juillet 2005

Première Partie : Bilan d'Activité

1 – Terres en Villes au service de ses membres	5
2 - Positionner Terres en Ville comme un partenaire du débat national et européen sur la Ville et son Agriculture	13
3 - Vers de premières expérimentations en commun	15

Deuxième Partie : Perspectives 2005/2006

1 – Les grands résultats de la consultation des territoires	17
2 - Les grandes orientations proposées par les Coprésidents	19
3 - Des moyens renforcés	22
4 - L'agenda des instances Terres en Ville	23

Annexes

Programme VIRT	25
Programme AUVID	31
Liste des membres de l'Assemblée Générale	33

Terres en Villes associe, dans un même réseau national, les élus politiques des agglomérations et les élus socioprofessionnels des Chambres d'Agriculture.

Terres en Villes regroupe aujourd'hui 12 agglomérations¹ engagées dans des politiques agricoles périurbaines menées conjointement par l'Intercommunalité et la Chambre Départementale d'Agriculture.

Ni réseau d'intercommunalités, ni réseau professionnel, Terres en Villes est un lieu de gouvernance original qui poursuit trois missions :

- 1. Favoriser les échanges entre ses membres,*
- 2. Contribuer au débat national et européen sur la Ville et son Agriculture,*
- 3. Expérimenter en commun.*

Le présent bilan d'activité rend compte des travaux de l'association pour la période allant du 10 juillet 2004 au 08 Juillet 2005.

Les Coprésidents,

René BLANCHET et Bernard POIRIER

¹ A l'occasion de la présente Assemblée Générale du 8 juillet 2005, une treizième agglomération, Saint Etienne, adhèrera à Terres en Villes. Et le Grand Toulouse complètera la représentation de l'aire urbaine toulousaine jusqu'alors représentée par le SICOVAL et la chambre d'agriculture de Haute Garonne.

Première Partie
Bilan d'activité

Cette dernière année, l'activité du réseau s'est fortement développée en raison des nouveaux projets initiés par Terres en Villes et de nouvelles demandes extérieures.

Le présent bilan propose une synthèse de l'activité passée et fait état de premières perspectives au fur et à mesure des thèmes traités afin de faciliter la lecture.

1 – Terres en Villes au service de ses membres

Terres en Ville, fondée le 15 juin 2000 à Perpignan, regroupera 13 agglomérations au soir du 8 juillet 2005. Trois autres agglomérations rejoindront vraisemblablement le réseau d'ici la fin de l'année.

La première priorité du réseau est de répondre aux attentes de ses membres en favorisant le travail commun. Lieu d'échanges original, Terres en Villes apporte, aux élus et aux techniciens des institutions membres, une confrontation d'idées et d'expériences qu'ils ne peuvent trouver dans leurs réseaux propres.

1.1 – Un meilleur fonctionnement des instances de Terres en Villes et la question de l'adhésion.

1.11 – Le fonctionnement des instances

Terres en Villes a amélioré le fonctionnement de ses instances en cherchant à optimiser les déplacements et à préserver la convivialité du réseau.

Les deux journées annuelles de Terres en Villes (dont l'Assemblée Générale) constituent le moment fort du réseau. Bien organisées par les agenais en 2004, elles ont débuté par la visite de l'expérience locale pour se poursuivre par l'Assemblée Générale et le Séminaire consacré au thème « Entre réforme de la PAC et nouvelles demandes urbaines, quel avenir pour les agriculteurs périurbains ? ». On veillera dans l'avenir à ce que le séminaire garde bien sa dimension nationale.

Le Conseil d'Administration ne s'est réuni qu'une seule fois cette année à Poitiers.

La formule en a été améliorée de deux manières :

- Un rendez vous des participants dès la veille pour favoriser échanges et convivialité,
- Un thème central du Conseil avec un contenu fort : à Poitiers, c'est la question européenne qui a été traitée.

On a maintenu également la traditionnelle visite de l'expérience locale. *La formule semble encore perfectible dans l'avenir :*

- Plutôt qu'une visite généraliste, elle pourrait reprendre un des thèmes de travail du réseau ou, mieux encore, illustrer le thème traité lors du Conseil d'Administration.
- On pourrait renforcer le programme en adjoignant, la veille, un séminaire sur un des thèmes prioritaires du réseau avec la participation d'acteurs locaux, d'experts et de chercheurs.

De même il faudrait assurer deux Conseils par an : le premier en Novembre, le second en Avril.

- **Le Bureau** s'est tenu le 25 mai 2005 à Rennes afin de réfléchir à la stratégie de Terres en Villes et de préparer l'Assemblée Générale. *Cette formule est à systématiser mais plutôt à Paris de manière à optimiser les déplacements.*
- **Les Coprésidents et le secrétaire technique** ont assuré le fonctionnement régulier de l'association ainsi que la représentation de Terres en Ville (voir ci-dessous). Ils se sont rencontrés une fois à Rennes en Novembre 2004 : *là encore, il est indispensable de poursuivre dans cette direction.*

Comme annoncé à Poitiers, le secrétaire et/ou le Coprésident ont commencé à rencontrer régulièrement les territoires à raison de quatre à cinq visites annuelles destinées à faire le point sur la démarche locale et sur les relations avec le réseau Terres en Villes : trois agglomérations ont déjà été visitées (Angers, Lorient, Perpignan), Le Mans et Amiens le seront d'ici la fin de l'année 2005.

Coprésidents et secrétaire se sont également préoccupés de rechercher des financements² pour les projets de l'association : la DATAR apportera ainsi sa contribution au réseau en 2005 via le FNADT (20 000 euros) et le Conseil Général du Gard financera la prestation de Terres en Villes pour son programme VIRT (PNADT – environ 6 000 euros).

- **Les échanges entre le secrétariat technique et les techniciens** se sont développés mais restent encore en deçà des besoins.

Le secrétariat du réseau a envoyé des informations régulières par Intranet, a relancé les réunions de techniciens (cf. 14 Juin 2005 à l'APCA), a développé les contacts bilatéraux, a visité certaines agglomérations et a adressé plusieurs questionnaires...

Côté membres, les techniciens ont participé à diverses rencontres thématiques (cf. deux réunions avec la recherche, journée Leonardo), ont présenté Terres en Villes dans les grandes régions, ont répondu aux questionnaires, ont émis plusieurs propositions de thème de travail (Rennes, Lorient, ADAYG) ... et ont bien sûr participé à la mise en place de la banque d'expériences.

Dans l'avenir, on propose de mieux cerner les priorités du travail technique et ses modalités.

1.12 – La question de l'adhésion

Terres en Ville a accru sa notoriété depuis sa création et bénéficie d'un courant de sympathie ainsi que divers soutiens comme celui de la DATAR par exemple.

Seul réseau français des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine, Terres en Villes est donc de plus en plus sollicitée par les Intercommunalités, les Chambres d'Agriculture, les associations mais aussi par les Départements (impact de l'étude de préfiguration des périmètres d'intervention) et les Régions.

A cela s'ajoute, le projet de partenariat avec la Région Ile de France dont le principe a été arrêté lors de l'Assemblée Générale d'Agen.

² Pour de plus amples informations, se reporter au rapport financier.

▪ *Les principales demandes d'informations et/ou les projets d'adhésion*

Type de demandes	Territoire	Institution	Type de Contacts
Agglomérations	Toulouse	Grand Toulouse	Demande d'adhésion en Juillet 2005
	Saint Etienne	Saint Etienne Métropole	Demande d'adhésion en Juillet 2005
	Caen	Communauté d'agglomération Caen La Mer	Demande officielle d'adhésion possible en 2005
	Pau	Chambre d'Agriculture en accord avec la communauté d'agglomération	Demande officielle d'adhésion possible en 2005
	Lille	Agence d'Urbanisme	Relance possible du processus de demande d'adhésion
	Vendée	Chambre d'Agriculture	Demandes d'informations thématiques
Institutions européennes et nationales	Démarches européennes	AG Purple, Fédénatur, clôture programme Leonardo, GT DATAR/DGFAR	Propositions Terres en Villes
	Démarche nationale	Groupe de travail DATAR	Participation à un groupe de travail sur le foncier périurbain
	Centre Nationale des Jeunes Agriculteurs	Commission Foncière	Présentation des actions en faveur de l'agriculture périurbaine (ADAYG/Terres en Villes)
	IDHEATE	Formation de hauts fonctionnaires	Présentation de terres en Villes et des enjeux agri-environnementaux périurbains
Départements	Bas-Rhin	Conseil Général	Infos sur périmètres d'intervention
	Rhône	Conseil Général	Infos sur périmètres d'intervention (ADAYG/TV)
	Saône et Loire	Conseil Général	Demande intervention devant groupe mixte sur Agriculture et société (ADAYG/TV)
	Isère	Conseil Général	Infos sur périmètres d'intervention
	Gironde	Conseil Général	Actes des séminaires
Région	Ile de France	Région	Partenariat mis en place en 2005
	Rhône-Alpes	Région	Contacts
	Midi Pyrénées	Assises régionales de l'Environnement	Présentation de Terres en Villes par SICOVAL (SICOVAL/TV)
Principaux médias	Gazette des Communes	Région	Reportage traité par Rennes...
	Télévision japonaise	Région	Reportage traité par Aubagne
	Association Française des journalistes agricoles	Région	Intervention à venir du Coprésident
	Pour	Revue mensuelle	Articles

Les critères d'adhésion : la proposition du Bureau

Ces sollicitations fort diverses ont conduit le Bureau à souhaiter que les critères d'adhésion à Terres en Villes soient précisés à l'Assemblée Générale.

Le partenariat avec la Région Ile de France

Les Chambres d'Agriculture de l'Ile de France, sollicitées par la Région, ont donné leur accord à l'organisation du partenariat avec Terres en Villes qui aura, pour premier but, de permettre aux associations agricoles de l'Ile de France de participer aux travaux du réseau. Région et Chambres travaillent actuellement à l'élaboration d'une convention qui sera proposée à Terres en Villes. La convention devrait être signée à l'automne 2005.

La question des relations avec les réseaux français des Communautés, des Départements et des Régions

Les sollicitations diverses (cf. notamment la participation à des groupes nationaux) démontrent que Terres en Villes est perçue comme un réseau thématique utile, de niveau d'agglomération. C'est pourquoi, il paraît indispensable d'entretenir des relations particulières avec *les réseaux nationaux de Communautés ou d'Agglomération* : association des communautés de France (ADCF)...

Plusieurs Départements ont sollicité Terres en Villes : soit pour mieux connaître les expériences en faveur de l'agriculture périurbaine, soit pour interroger Terres en Villes sur la mise en place des périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains, soit, comme le Conseil Général du Gard³, pour lui demander d'animer un atelier agricole périurbain dans le cadre de la préparation de la future programmation budgétaire européenne.

Le développement des préoccupations agricoles périurbaines départementales et la mise en place de la compétence départementale en matière de périmètre d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains tendent à faire du réseau Terres en Villes un interlocuteur intéressant des départements.

A un degré moindre, c'est aussi le cas pour *certaines Régions* qui soutiennent ou souhaitent soutenir des politiques agricoles périurbaines locales.

Réseau d'agglomérations, Terres en Villes ne peut ignorer les enjeux et la complexité des articulations entre Agglomération/Département/Région en matière d'agriculture périurbaine et d'espaces ouverts. Il semble donc essentiel de mettre en place, avec les Régions et les Départements, un partenariat durable et profitable à toutes les parties sous des formes appropriées.

³ Se reporter à l'annexe

1.2 – Les échanges de savoir-faire entre les membres

On classera dans cette rubrique les opérations suivantes :

1. La banque d'expériences et le comité scientifique,
2. Le travail technique entre des membres,
3. Le partenariat avec la recherche.

On rappellera également les échanges bilatéraux entre membres qui se développent depuis la création du réseau.

1.21 – La banque d'expériences et le comité scientifique

La collecte des expériences :

Grâce au soutien de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) et du programme Leonardo, Terres en Villes a bénéficié, pour la seconde année, d'un stagiaire italien, Giorgio Zoïn, qui a collecté avec l'aide des techniciens des territoires membre la deuxième vague de fiches d'expériences. Cette collecte a été faite en partenariat avec la FN SAFER pour les fiches relatives à l'intervention foncière.

La collecte a mobilisé les techniciens locaux et est aujourd'hui terminée. Les fiches collectées, la première année par Maria Boccalini, ont été validées et intégrées dans la banque depuis plusieurs mois. Les fiches collectées par Giorgio Zoïn le seront d'ici Octobre 2005.

L'utilisation actuelle de la banque :

Elle est double :

1. Utilisation par les techniciens des membres au gré de leur besoin d'animation locale,
2. Utilisation par le secrétariat de Terres en Villes pour présenter à l'extérieur Terres en Villes et les expériences de ses agglomérations ou pour réaliser l'étude de préfiguration des périmètres d'intervention.

La banque est un outil de connaissance irremplaçable des expériences locales. Mais elle est aussi un outil pédagogique et un outil de comparaison aux enseignements très utiles, en interne comme en externe.

La mise en place du comité scientifique et les perspectives :

Le projet initial avait identifié trois types de produits attendus de la banque d'expériences :

- Les fiches d'expériences validées par les membres des territoires et retenues par le comité scientifique,
- Les fiches comparatives thématiques,
- Les fiches méthodologiques.

La première catégorie de fiches a été mise en place et le secrétariat a commencé à comparer les expériences.

La mise en place du comité scientifique présidé par André Fleury, cet automne, donnera une nouvelle impulsion au projet. Le comité scientifique validera les fiches d'expériences et précisera les fiches comparatives ainsi que les fiches méthodologiques à réaliser.

La mise à jour :

Bien que ce travail mobilise des journées de techniciens locaux, chacun s'accorde à reconnaître qu'il est indispensable pour le territoire comme pour le réseau. Mais Terres en Villes devra faciliter le travail des techniciens en *recrutant chaque année un stagiaire*.

On se propose également d'améliorer le système en simplifiant la fiche résumé qui est actuellement trop proche de la fiche complète.

La promotion de la banque et des savoir-faire des membres :

Les techniciens, réunis le 14 juin 2005 à Paris, ont élaboré une proposition reprise dans la partie perspective.

1.22 – Les propositions des membres et la relance du travail technique

Lors de sa création, Terres en Villes avait retenu 3 puis 4 axes de travail⁴. Les travaux les plus avancés concernaient l'axe « planification urbaine » pilotée par Rennes Métropole.

Le manque de disponibilité des techniciens et des élus avait conduit en 2004 à abandonner cette méthode de travail et à privilégier la mise en place préalable de la banque d'expériences.

Aujourd'hui, le besoin de réactiver un travail thématique se fait plus pressant puisque :

- La compilation des expériences prouve l'intérêt de les analyser et d'aller au delà,
- Les membres ont besoin d'approfondir certains thèmes pour mieux répondre aux besoins de leur territoire.
- C'est pourquoi certains membres ont soumis à Terres en Villes des propositions précises :
 - ***Rennes Métropole*** : La prise en compte de l'agriculture dans la planification urbaine,
 - ***La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient*** : Organisation de conférences locales facilitant les échanges entre acteurs et chercheurs,
 - ***L'ADAYG*** : Le thème du rôle et de la marge de manœuvre des collectivités en matière de politique agricole et forestière et de la gestion des espaces ouverts,
 - ***L'ADAYG*** : Les périmètres d'intervention,
- Les invitations à des groupes nationaux nécessitent de préciser les analyses et les propositions de Terres en Villes,
- Le travail avec les chercheurs conduit également à développer un tel travail si Terres en Villes souhaite être une réelle force de proposition,
- Les travaux des instances politiques de Terres en Villes doivent pouvoir s'appuyer sur un niveau d'expertise suffisant.

Aussi propose t'on de relancer le travail technique dans Terres en Villes en favorisant les échanges entre techniciens, les élus politiques et professionnels, les membres associés et en valorisant le partenariat avec les chercheurs (cf. partie « perspectives »).

⁴ Planification urbaine, valorisation en circuits courts, développement des services, contractualisation locale en agriculture.

1.23 – Le partenariat avec la Recherche

Le partenariat avec les chercheurs a été stabilisé cette année. Deux grands partenariats ont été mis en place :

Le partenariat avec le groupe inter-unités INRA/ENSP/CIRAD/CEMAGREF/ISARA... :

Suite aux deux réunions avec les chercheurs au printemps 2004 et à un premier projet avorté (ADAR), le partenariat entre chercheurs et Terres en Villes a été stabilisé à l'occasion de la réponse des chercheurs à l'appel à proposition Agriculture Développement Durable, projet Agriculture Urbaine et Ville Durable (AUVID).

Le partenariat comprendra si le projet est retenu :

1. ***Une participation régulière de Terres en Villes*** via le secrétaire technique et selon les thèmes une autre personne aux réunions de travail du groupe AUVID afin notamment de décider de certains terrains ou thèmes à traiter ensemble dans les trois volets et trois axes présentés :

Les trois thèmes :

- Dynamique et durabilité des agricultures urbaines en privilégiant une entrée au niveau de l'exploitation agricole (Thème 1) avec notamment les problèmes de circulation agricole et de voisinage,
- Place de l'agriculture dans les processus de gouvernance territoriale dans les régions urbaines (Thème 2)
- Les risques sanitaires et environnementaux liés à l'agriculture urbaine et la qualité de ses produits agricoles (Thème 3).

Les trois axes :

- Synthèse et contribution de l'agriculture urbaine au développement durable des villes,
- La question foncière dans les régions urbaines,
- les dispositifs de recherche et de partenariat pour les projets agri-urbains.

2.- Un partenariat via la thèse portant sur les comparaisons des modèles d'interactions ville-campagne en zone périurbaine (approche spatiale comparative) si financement

3.- La définition éventuelle d'un terrain où construire ensemble une expérimentation" en vraie grandeur (cf. l'axe 3 d'AUVID),

4 - Les chercheurs participeront aux séminaires et journées techniques de Terres en Villes en tant que de besoin.

Le partenariat spécifique avec l'ENSP et le programme Leonardo :

Le programme Leonardo est terminé. Le secrétariat de Terres en Villes et plusieurs techniciens des territoires ont participé aux réunions finales du programme :

- La première réunion à Paris avait pour objet les métiers de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains ainsi que les besoins de formation,
- La deuxième à Milan était centrée sur la mise en place des politiques agricoles périurbaines en Italie.

Il est encore trop tôt pour apprécier quelle forme prendra la poursuite de ce premier programme et quels autres projets de recherche développeront l'ENSP sur le thème de l'agriculture périurbaine. L'ENSP souhaite poursuivre sa collaboration avec Terres en Villes qui a bénéficié du soutien de l'Ecole pour la mise en place de la banque d'expériences.

Les autres propositions :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient propose d'établir des passerelles entre son réseau de recherche locale et le partenariat recherche nationale de Terres en Villes. Cette préoccupation est également celle d'autres agglomérations.

Il s'agit de rendre plus féconds ces partenariats et d'en accroître la lisibilité. *C'est pourquoi la CAP a proposé à Terres en Villes de participer à l'organisation de deux journées de conférence au printemps 2006. Cette proposition pourrait conduire à organiser un séminaire spécifique Terres en Villes dans ce cadre.*

2 – Positionner Terres en Ville comme un partenaire du débat national et européen sur la Ville et son Agriculture

2.1 – Terres en Villes partenaire de réflexions nationales

Les sollicitations nationales se sont fortement accrues cette année. On les classera de la manière suivante :

- Des sollicitations généralistes demandant à Terres en Villes de présenter les enjeux de l'agriculture périurbaine et du réseau : médias notamment (gazette des communes, télévision japonaise, revue Pour...),
- Des premiers contacts en vue d'un éventuel partenariat : ANDAFAR
- Des sollicitations thématiques :
 - **Sur le thème de la protection et la mise en valeur des espaces périurbains :** commission foncière CNJA (conjointement avec l'ADAYG), Conseil Général de Saône et Loire,
 - **Sur le thème des relations entre agriculture périurbaine et environnement :** formation IDHEATE, assises régionales des espaces naturels à Toulouse...
 - **Sur le thème du paysage :** Terres en Villes a été conviée à participer à l'élaboration, avec de nombreux autres acteurs, d'un manifeste pour le paysage (cf. Annexe) à l'initiative conjointe de la FN SAFER et la Fédération des Conservatoires des Espaces naturels. Ce manifeste sur lequel devra se prononcer Terres en Villes affiche les objectifs suivants :
- Des sollicitations spécifiques sur les deux thèmes majeurs 2004/2005 de contribution de Terres en Villes :
 - La préfiguration des périmètres d'intervention : voir ci-dessous,
 - Les démarches en faveur de la reconnaissance de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts par l'Union Européenne : Assemblée Générale de Purple à Paris, intervention à Bruxelles dans le cadre de la journée technique Fédénatur, projet du Conseil Général du Gard (voir ci-dessous).

Le secrétariat technique, certains élus du bureau et plusieurs territoires (SICOVAL, Rennes métropole, Aubagne) ont répondu à ces sollicitations⁵. Elles témoignent d'une attente importante en matière de proposition sur la protection de l'agriculture périurbaine et la mise en valeur multifonctionnelle des espaces agricoles périurbains.

Il a aussi fallu à cette occasion formaliser la présentation de Terres en Villes, produire de premières analyses comparatives des expériences des agglomérations membres et mieux structurer « le discours Terres en Villes ». *Il faudrait approfondir ce travail et le valider.*

⁵ A noter que Terres en Villes a répondu négativement à une sollicitation d'acteurs engagés dans un conflit local sur le territoire d'une agglomération membre.

2.2 – Terres en Villes et les périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains

Cet important travail de Terres en Villes a compris :

1. La rédaction du rapport final de l'étude de préfiguration des périmètres d'intervention : commandée par le Ministère de l'Agriculture (DGFAR),
2. Les sollicitations des agglomérations et des départements,
3. La pré-élaboration de propositions Terres en Villes concernant la mise en place de ces périmètres.

L'étude de préfiguration :

Le rapport principal a été terminé en début d'année et l'annexe « études de cas » sera finalisée cet été. Les résultats de l'étude ont été présentés au sous-directeur de la DGFAR et à son service le 8 mars 2005. L'étude a été bien accueillie. Le Ministère en définira le plan de diffusion.

En accord avec le Ministère, l'étude est diffusée par Terres en Villes auprès des membres de Terres en Villes et des organismes de Menton ayant participé aux études de cas.

Cette étude a doté Terres en Villes d'une expertise forte en la matière qui intéressent les agglomérations, les Chambres d'Agriculture et les Départements d'autant plus que certaines agglomérations de Terres en Villes s'étaient déjà engagées dans des projets de mise en valeur d'espaces ouverts comparables aux périmètres d'intervention.

Il existe donc là un capital collectif fort.

Les sollicitations des Agglomérations et des Départements :

Bien que l'étude n'ait pas encore été diffusée, Terres en Villes commence à être « fléchée » comme lieu ressources.

C'est pourquoi, dans les dernières semaines les services de plusieurs Conseils Généraux ont pris contact avec le secrétariat de Terres en Villes : Rhône, Saône et Loire... Quelques agglomérations, non membres de Terres en Villes, et quelques Chambres se sont également manifestées.

Il en est de même pour les territoires de Terres en Villes.

Les propositions de Terres en Villes :

Les instances de Terres en Villes avaient déjà acté par le passé le principe de conduire un programme d'expérimentation sur les périmètres. Les propositions sont développées dans la partie « perspectives ».

2.3 – Les démarches en faveur de la reconnaissance de l’agriculture périurbaine et des espaces ouverts par l’Union Européenne

C’est l’autre grand thème prioritaire de Terres en Villes retenu par le Conseil d’Administration. L’objectif est de faire reconnaître l’agriculture périurbaine et les espaces ouverts par l’Union Européenne dans le cadre de la programmation budgétaire 2007 à 2013.

Pour cela, il a été décidé de mutualiser diverses initiatives de niveaux différents concourant à cet objectif : le Comité Economique et Social européen, le réseau des régions périurbains Purple, le réseau des départements/province/deputation Arc Latin, le réseau européen Fédénatur des parcs naturels périurbain et la démarche Terres en Villes.

Terres en Villes, réseau français, a pour principal objectif de convaincre les institutions françaises de prendre en compte l’agriculture périurbaine et les espaces ouverts dans leurs négociations avec l’Union Européenne. Toutefois, les partenariats, noués entre certaines agglomérations membres et plusieurs institutions transnationales ainsi qu’entre Terres en Villes et des partenaires européens, facilitent une appréciation plus globale de cette démarche.

L’échéancier Terres en Villes proposé est le suivant :

- **Mars 2005 :** Examen des démarches en cours lors du conseil d’administration de Poitiers
- **Juillet 2005 :** Définition des attentes de Terres en Villes suite à un questionnaire des territoires et présentation aux représentants des institutions lors du séminaire de Grenoble.
- **Novembre 2005 :** Contribution Terres en Villes validée en Conseil d’Administration et diffusion.

Pour respecter ces objectifs, Terres en Villes a :

- élaboré deux notes ainsi qu’un tableau comparatif des propositions et a questionné ces territoires,
- accepté la proposition du Conseil Général du Gard d’animer l’atelier périurbain du projet VIRT (cf. annexe). Il s’agit d’animer l’atelier périurbain du projet VIR (FNADT DATAR) du Conseil Général du Gard intitulé « Améliorer la mise en cohérence des politiques publiques et de l’intervention des fonds structurels de l’Union Européenne dans les zones rurales et périurbaines pour la période 2007/2013. »
- est intervenu en la personne de Jean Pierre Legendre lors de l’Assemblée Générale de Purple à Paris en avril 2005,
- présenté le réseau et ses attentes européennes (Serge Bonnefoy) lors de la journée Leonardo à Milan (16 mai 2005) et de la journée technique Fédénatur le 3 juin à Bruxelles,
- organisé le séminaire de Grenoble.

3 – Vers de premières expérimentations en commun

Terres en Villes est un réseau encore jeune qui avait d’abord besoin de stabiliser son rôle, son activité et ses moyens. C’est pourquoi le réseau n’a pas encore initié de programme d’expérimentation en commun même s’il a déjà décidé de proposer un projet d’expérimentation sur les périmètres d’intervention en faveur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains.

Deuxième Partie
Perspectives 2005/2006

On synthétisera dans cette partie les perspectives accompagnées d'un calendrier des réunions des principales instances de Terres en Villes.

1 - Les grands résultats de la consultation des territoires

9 territoires sur 12 ont répondu soit 2 élus intercommunaux, 2 élus professionnels et 10 techniciens. Deux réponses ont été concertées entre Intercommunalité et Chambre d'Agriculture (Nantes et Poitiers).

1.1 – Connaissance et appréciation des activités du réseau : du bien et du moins bien

Une assez bonne lisibilité des activités de Terres en Villes

Les échanges entre les membres (journées annuelles, visite et banque d'expériences) ainsi que les activités de lobbying (contributions périmètre Europe...) sont reconnus comme les principales activités de Terres en Villes.

Les réunions des instances et les échanges entre membres sont les activités les plus pratiquées par les membres.

Une appréciation positive sur les activités de Terres en Villes mais avec des attentes non satisfaites

Concernant la vie du réseau,

- Les membres plébiscitent les journées annuelles dont le séminaire. Ils sont satisfaits de la communication interne (certains en demandent toutefois le renforcement) et du secrétariat technique compte tenu des moyens affectés.
- Les membres regrettent l'absence de réunions régulières de Bureau et souhaitent que l'on optimise les réunions du Conseil d'Administration (rythme plus régulier et journée pas uniquement consacrée au CA)

Concernant les échanges de savoir faire,

- La banque d'expériences est plébiscitée,
- Les membres sont satisfaits des échanges entre les membres qu'ils souhaitent renforcer et de la présentation de Terres en Villes dans les colloques dont ils aimeraient mieux connaître le contenu,
- Les membres :
 - regrettent que les échanges bilatéraux entre membres soient insuffisants,
 - trouvent le partenariat avec la recherche trop abstrait et, pour certains, éloigné de leurs préoccupations de terrain,
 - considèrent pour certains le partenariat avec l'Ile de France comme éloigné de leurs préoccupations.

Concernant les contributions politiques de Terres en Villes,

- La contribution et le travail sur les périmètres d'intervention sont plébiscités,
- La contribution sur l'Europe (deux agglomérations la trouvent cependant trop éloigné du terrain) et la participation aux groupes nationaux sont bien ressenties (certains souhaitent que l'on sélectionne mieux ces participations afin de ne pas être débordé),
- Les membres regrettent que la contribution sur les CTE n'ait pas donné de résultats.

1.2 - Participation des membres et budget de Terres en Villes

- La grande majorité considère sa participation au réseau comme insuffisante en raison des contraintes locales de travail et des questions de distance,
- Le niveau de cotisation est jugé comme normal par la majorité. Toutefois, 3 agglomérations la jugent trop élevée et 2 de ses 3 agglomérations trouvent l'apport de Terres en Villes en deçà de la cotisation demandée (insuffisance de l'apport technique semble-t-il),
- Les quatre territoires ayant répondu trouvent le budget insuffisant pour animer correctement le réseau.

1.3 – L'évolution de Terres en Villes

- A l'unanimité moins 1 réponse, les membres ne considèrent absolument pas que Terres en Villes grandisse trop vite. Toutefois, ils ne font pas de l'adhésion de nouvelles agglomérations une de leurs principales priorités.
- **Les priorités pour l'avenir :**
 1. Plébiscitées : Développement des services aux membres et lobbying,
 2. Fortement souhaitées : Partenariat européen et expérimentations concrètes (mais, pour cette dernière, deux agglomération sont contre),
 3. Non prioritaires : L'adhésion de nouveaux membres et l'appui à des acteurs d'agglomération non membres pour mettre en place des politiques agricoles périurbaines (un membre déclare « que l'on nous paie pour cela »).
- **Les rapprochements souhaitables :**
 1. Très prioritaires : Réseaux de communautés (ADCF...), Ministères, Europe et FNAU
 2. Souhaitées : Région et, à un degré moindre, Département,
 3. Pas du tout prioritaire : France Nature Environnement

Une conclusion qui s'impose pour tous : Terres en Villes doit étoffer ses moyens de travail.

2 - Les grandes orientations proposées par les Coprésidents

2.1 – Une confortation du réseau veillant à assurer des services de qualité aux membres

Compte tenu de la réunion de Bureau et des résultats de l'enquête auprès des membres, les Coprésidents proposent de favoriser un développement du réseau qui respecte bien les valeurs initiales de Terres en Villes, à savoir :

- Un réseau d'agglomérations regroupant Intercommunalité et Chambre d'Agriculture engagés ensemble dans des politiques locales en faveur de l'agriculture périurbaine,
- Des services de qualité apportés aux membres qui ne soient pas sacrifiés au profit d'une extension non maîtrisée du réseau,
- Un réseau ouvert prenant en compte les demandes nouvelles d'adhésion selon des critères stricts et à l'écoute des besoins nouveaux des membres.

2.11 – Un développement maîtrisé :

Les membres adhérents :

La consultation a montré que les membres ne considèrent pas que le réseau grandisse trop vite, mais, qu'ils ne fassent pas de l'adhésion de nouvelles agglomérations une priorité.

Aussi propose t'on de laisser les candidatures se manifester et de les examiner au regard de critères qui garantissent la conformité des adhésions au projet de Terres en Villes et qui évitent ainsi que le réseau ne devienne un regroupement hétérogène sans valeur ni consistance. Ces candidatures spontanées devraient aussi améliorer la représentativité nationale du réseau par une meilleure distribution géographique des agglomérations adhérentes.

Aussi le bureau propose que l'adhésion à Terres en Villes soit réservée aux agglomérations :

- Qui sont chef lieu de Département ou qui ont une population égale ou supérieure à 80 000 habitants,
- Qui sont organisées en Communauté d'Agglomération ou en Communauté Urbaine,
- Qui apportent la preuve de l'existence d'un partenariat organisé entre Intercommunalité et Chambre d'Agriculture comme de la mise en place d'actions réelles.

Les membres associés :

Pour les raisons déjà évoquées, on propose

- de solliciter l'Association des Communautés de France (voire à d'autres réseaux de grandes villes et agglomérations) France et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) pour devenir membre associé de Terres en Villes et participer à nos travaux,
- de rencontrer l'Association des Départements de France et à l'Association des Régions pour évoquer le type de partenariat à établir,
- d'arrêter une stratégie de partenariat européen.

2.12 – Le développement des services aux membres :

L'amélioration des services aux membres comprendrait :

- **Une communication interne plus élaborée** : bulletin trimestriel, mise en ligne sur l'intranet amélioré des principaux documents (certains seraient mis en ligne directement sur l'Internet), mise à disposition de présentations power-point...

- **Une meilleure utilisation de la banque d'expériences et sa mise à jour** :

Les techniciens réunis le 14 juin à Paris proposent :

- De mettre à la disposition des internautes sur le site Internet un condensé des expériences : ceci aurait le double avantage de faciliter le travail du secrétariat puisque le demandeur trouverait directement réponse à certaines de ses questions et de mettre en valeur les réalisations des territoires,
- De mieux faire connaître la banque Extranet et son mode d'utilisation grâce à une petite note de présentation,
- D'utiliser systématiquement la banque pour toute réunion thématique : le secrétariat présenterait ainsi « l'état de l'art » dans le réseau, les points forts et les points plus faibles,
- De mettre à disposition des territoires des « power point » thématiques sur les grands domaines faisant le bilan des expériences et de leurs enseignements.

- De relancer le travail technique par la mise en place de journées techniques et de séminaires :

Il s'agirait :

1. **De retenir un nombre restreint de thèmes à approfondir** dans le cadre de Terres en Villes, ce qui n'empêche pas un territoire de mutualiser un travail en interrogeant les autres territoires et en présentant les résultats dans les instances techniques et politiques de Terres en Villes.

Les deux thèmes proposés pour 2005/2006 :

- *La prise en compte de l'agriculture dans les SCOT et les PLU*⁶,
- *La faisabilité des périmètres d'intervention*⁷.

Chaque thème serait piloté par un binôme comprenant un élu du bureau et un technicien du réseau.

Le thème mutualisé par les territoires:

- *Le rôle et la marge de manoeuvre des collectivités (ADAYG).*

2. **D'organiser une journée technique⁸ par thème (Paris 10 H à 16H30) selon la formule suivante :**

- Pilotage : binôme élu/technicien,
- Problématique,
- Etat de l'art dans le réseau présenté par le secrétaire,
- Présentation par les acteurs des deux études de cas : une représentative de la moyenne du réseau, une particulièrement innovante et efficace,
- Parole de personnes ressources chercheurs,
- Synthèse.

⁶ Chef de projet : Pascal Verdier de Rennes Métropole

⁷ Chef de projet : Serge Bonnefoy

⁸ Ouverte aux techniciens

3. **De produire une contribution** sous la responsabilité du binôme élu/chef de projet
 4. **D'examiner et de compléter la contribution** avec les élus **lors d'un séminaire spécifique** avec intervenants de Terres en Villes et extérieurs.
- **De valider la contribution lors d'une instance Terres en Villes : CA ou bureau**
5. **De diffuser le produit final** dans le réseau et à l'extérieur.
- De concrétiser le partenariat avec la recherche.
 - Les services liés aux deux missions évoquées ci-dessous.

2.2 – Une intervention plus forte dans le débat sur l'agriculture et la ville

Cela passe par :

- **Une communication adaptée** : cette communication et doit mettre en valeur les territoires comme les travaux et les propositions de Terres en Villes
- **Une production plus régulière et mieux formalisée des propositions** de Terres en Villes validées par les instances qui prennent en compte également l'actualité (cf. La Loi d'Orientation Agricole).
- **Une participation ciblée aux groupes nationaux,**
- **Une contribution approfondie sur deux thèmes majeurs en 2005/2006 :**

Les périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains :

On propose donc :

- De retenir le thème des périmètres d'intervention dans la relance du travail technique de Terres en Villes (cf. ci-dessus) : la journée technique qui pourrait être organisée dès l'automne 2005 aurait pour premier objectif de présenter et d'examiner les dispositions de la loi et du décret, de rendre compte des résultats de l'étude et d'analyser deux démarches départementales suffisamment avancées, de situer les apports attendus de Terres en Villes
- De proposer que Terres en Villes participe à la sensibilisation des agglomérations, des acteurs sur le périmètre dans la suite logique de l'étude : élaboration des outils de communication
- De construire un programme expérimental à soumettre aux Ministères.

Pour les deux dernières propositions, de premiers échanges ont été engagés entre Terres en Villes et la FN SAFER. D'autres organismes techniques devraient participer à cette opération afin d'être représentatif de l'ensemble de la problématique (FNAU par exemple, EPF...).

Le débat européen sur l'agriculture périurbaine et les espaces ouverts :

Il s'agira tout d'abord de formaliser la contribution arrêtée par le Conseil d'Administration de Novembre 2005, de la diffuser et de la porter auprès des décideurs.

Il s'agira ensuite de poursuivre les échanges avec les réseaux européens : Purple, Arc Latin, Fédénatur.

Il s'agira enfin de nouer des partenariats européens auprès d'acteurs comparables aux agglomérations et chambres d'agriculture françaises.

2.3 – Expérimenter en commun

On propose de construire un projet d'expérimentation sur les périmètres en 2005 et de le présenter aux financeurs.

Enfin selon l'avancée des démarches européennes, il semble intéressant que Terres en Villes se positionne en faveur d'un éventuel programme expérimental européen sans se substituer aux agglomérations membres évidemment.

3 - Des moyens renforcés

Une priorité : étoffer le secrétariat du réseau

Cette demande des membres est la seule à même d'assurer le développement satisfaisant des services aux membres et du lobbying.

On considérera que l'idéal serait de mobiliser l'équivalent d'un temps plein et demi : un mi-temps de coordination technique du réseau et de lobbying politique, un temps plein d'animation technique des échanges entre membres et de développement des services techniques aux membres.

En 2006, il semble indispensable de conforter d'au moins un mi-temps l'animation technique du réseau.

Une condition indispensable : des produits stables

Pour arriver à cet objectif, il faut que les cotisations et les subventions de fonctionnement couvrent ces dépenses.

On propose donc que la cotisation reste à son niveau actuel (réactualisée d'une augmentation correspondant au coût de la vie) et que soient mobilisées des subventions de fonctionnement.

Enfin, Terres en Villes précisera dans un recto verso adressé à tous les membres la contrepartie de la cotisation apportée aux membres.

4 – L’agenda des instances Terres en Villes

Mois	Instances politiques	Instances Techniques	Autres
Septembre 2005			Insertion des nouvelles fiches d’expériences
Octobre 2005		Journée technique sur périmètres	AG Purple Séminaire Conseil Général du Gard Réunion AUVID
Novembre 2005	Conseil d’administration + séminaire sur les périmètres		
Décembre 2005		Comité scientifique	
Janvier 2006		Journée technique sur la planification	Mise à jour banque d’expériences
Février 2006	Bureau		Mise à jour banque d’expériences
Mars 2006			Mise à jour banque d’expériences
Avril 2006	Conseil d’administration + séminaire sur la planification		Mise à jour banque d’expériences
Mai 2006		Journée des techniciens	Mise à jour banque d’expériences
Juin 2006	Bureau		Mise à jour banque d’expériences
Juillet 2006	Journées annuelles dont AG		

Annexes

Programme VIRT

Projet de recherche « Agricultures Urbaines et Villes Durables AUVID » Groupe de recherches

I – Le cadre du projet

Appel à propositions de recherche 2005 du programme fédérateur « Agriculture et développement durable ». Durée du projet : trois ans.

II - Le coordonnateur du projet et les partenaires :

Coordonnateur : L'INRA SAD. Christine Aubry, INRA SAD de l'INA PG est la responsable du projet.

Partenaires recherche : CIRAD, INRA SAD, Lyon II, CEMAGREF, CIHEAM + ISARA, Université du Mans, GRECAT, Astredhor, IAGU, ENGEES Strasbourg.

Partenaire acteurs : Terres en Villes (+ acteurs des terrains)

III – Les objectifs du projet

L'objectif du projet AUVID est d'apporter des connaissances scientifiques et opérationnelles sur la place de l'agriculture urbaine dans le développement durable des villes: comment et par quelles modalités l'agriculture urbaine, élément spatialement important voire souvent majoritaire des espaces ouverts urbains et périurbains peut-elle être considérée comme une infrastructure de la ville durable ?

Longtemps ignorés sous toutes les latitudes, les espaces, activités et acteurs agricoles urbains deviennent aujourd'hui un enjeu important de la planification urbaine, face auxquels les planificateurs sont largement démunis. Sur le plan scientifique, la spécificité des dynamiques, du fonctionnement et des fonctions de l'agriculture urbaine reste une question largement débattue. Le projet traite donc simultanément d'une entrée par l'agriculture (exploitations, espaces agricoles) et d'une entrée par les projets urbains sur ces territoires, ce qui constitue une de ses originalités scientifiques.*

Le projet AUVID propose de contribuer à l'instruction de cette question à travers l'articulation de plusieurs disciplines : agronomes, géographes et sciences du paysage, sociologues et économistes

IV – Organisation du projet

Le projet est organisé en trois thèmes et trois axes transversaux .

Les trois thèmes :

Thème 1 : l'étude de la dynamique et de la durabilité des agricultures urbaines en privilégiant une entrée au niveau de l'exploitation agricole

Dans le premier thème (resp. C Bernard, agro-économiste ISARA, P Thinon, Géographe Eq 3) on réalisera une synthèse des approches monographiques de l'agriculture urbaine (tâche 1.1), on mènera une analyse approfondie des adaptations des pratiques agricoles au contexte périurbain (tâche 1.2) et on analysera les logiques foncières des agriculteurs et propriétaires (tâche 1.3).

Thème 2 : l'étude la place de l'agriculture dans les processus de gouvernance territoriale dans les régions urbaines

Dans le thème 2 (Resp. F Jarrie, économiste et P Don adieu, agro géographe), on analysera la place de l'agriculture dans les projets urbains plus ou moins formalisés (tâche 2.1), on étudiera les processus de patrimonialisation d'objets de l'agriculture (tâche 2.2) et l'ancrage territorial des agriculteurs et de leurs liens sociaux à la ville (tâche 2.3).

Thème 3 : la question des risques sanitaires et environnementaux liés à l'agriculture urbaine et les doutes consécutifs sur la qualité de ses produits agricoles

Le thème 3 (Resp. E Rémy, sociologue, R Kahane, agronome) portera sur différentes natures de risques causés ou subis par l'agriculture urbaine, liés à la pollution atmosphérique (tâche 3.1), aux intrants agricoles notamment pesticides (tâche 3.2), à l'utilisation de déchets urbains (tâche 3.3).

Les trois axes :

Axe 1 : la question des dimensions de l'agriculture dans le développement durable des villes,

L'animation globale du projet (Axe 1) est assurée par une cellule de quatre personnes appartenant à différentes équipes, disciplines et thèmes (C Aubry, agronome, Eq 1, R Kahane, agronome Eq 2, C Bernard économiste ISARA, P Thinon Géographe Eq 3). La forte liaison des équipes de recherche impliquées avec l'enseignement conduit à privilégier dans la conduite du projet l'encadrement de stages de master (ou équivalents), l'accompagnement de thèses et de post-doctorats.

Axe 2 : la question foncière dans les régions urbaines

La question foncière est ici abordée (axe 2 Resp. AM Jouve, économiste, G Vianey, Géographe) de façon transversale entre stratégies foncières des exploitants et politiques foncières territoriales : un accrochage fort est prévu avec un projet ADD voisin (Projet Paoli) et des juristes via notamment un séminaire commun.

Axe 3 : les dispositifs de recherche et de partenariat pour les projets agri-urbains.

L'axe 3 (Resp C Soulard, géographe) s'interroge sur les dispositifs de recherche et de partenariat ad-hoc pour répondre aux fortes demandes d'aide adressée sur ces thèmes à la recherche par les aménageurs et les politiques.

V – Résultats attendus

Les résultats attendus sont de type scientifique et opérationnel :

* la capitalisation d’acquis de terrains aujourd’hui dispersés, par une analyse comparative organisée et dans un double souci de production de connaissances et de méthodologies génériques d’analyse des interactions agriculture-ville durable, applicables par les acteurs de terrain dans des situations nouvelles. Cette capitalisation s’appuiera sur un approfondissement coordonné de cas d’étude passés et sur de nouveaux cas, choisis en fonction des objectifs du projet. La production méthodologique (comment aider les planificateurs urbains et les élus à connaître et prendre en compte l’agriculture urbaine) est fortement attendue par nos partenaires des collectivités territoriales.

* l’instruction des questions relatives aux spécificités de l’agriculture urbaine (a) quelle est la *robustesse des concepts et méthodes disciplinaires dans ces situations* (on traitera notamment des façons dont on peut être amené à faire évoluer la notion même d’exploitation agricole⁹ et les modes de représentation de son fonctionnement technico-économique) (b) en quoi ces situations *préfigurent-elles de relations entre agriculture et territoire, entre agriculture et attentes sociétales ?* (c) quelles sont les nouvelles *demandes d’accompagnement socio-technique* pour la recherche agronomique ?

* la structuration de questions de recherche sur des thèmes émergents : on attend de l’échange entre disciplines et entre cas d’étude l’explicitation de questions aujourd’hui trop globales (comme la question foncière) et la mise à plat du questionnement disciplinaire. La construction de *liens avec d’autres disciplines* (urbanistes, juristes) est un résultat majeur attendu.

* l’organisation du partenariat non scientifique, aujourd’hui réparti dans nos équipes: au cours du projet, la construction de partenariats avec des collectivités territoriales, des organisations de producteurs, des ONG est un objectif majeur. De manière plus spécifique, un partenariat privilégié est en cours avec Terres en Ville : cette association (cf Partenaire 3) regroupant à parité élus urbains et représentants du monde agricole a pour objectif de développer des projets agri-urbains et attend fortement de nos productions scientifiques et méthodologiques ; en retour, elle est prête à s’investir dans le questionnement aux chercheurs et dans le partage de terrains.

L’ensemble de ces attendus doit se traduire sur le plan scientifique par *des publications scientifiques* et par *des formations* (initiale ou continue) au sein de nos institutions et avec Terres en Ville. Des propositions de thèses et de post-doc sont associées. Sur le plan opérationnel, nous voulons déboucher sur des guides méthodologiques qui seront explicités dans la description du projet ; une ambition consiste à mettre en œuvre (dès la 2^{ème} année) un « chantier » d’expérimentation pour la construction d’un projet agri-urbain concret, en commun avec Terres en Ville : le test des outils opérationnels élaborés et une méthodologie prospective y seraient réalisés. Un objectif des premiers séminaires et des premières capitalisations d’acquis du projet est de tester la faisabilité de cette idée.

⁹ En articulation avec le projet ADD « Développement durable et Exploitations agricoles, adaptations ou changement de paradigme ? » responsable J Pluvinage.

VI – Eléments méthodologiques

Plusieurs *éléments méthodologiques* sont communs à l'ensemble des travaux prévus :

- L'analyse interdisciplinaire et la comparaison organisée de cas,
- Le recours à différents types d'enquêtes, agronomiques et géographiques (approche globale de l'exploitation, analyse des pratiques et de leur organisation spatiale, diagnostic agronomique etc) et de sciences sociales (logiques d'acteurs, représentations, stratégies),
- Des méthodes de représentation spatiale, paysagère et cartographique des occupations et usages de l'espace (tels des SIG vus comme outils de quantification mais aussi *supports d'interactions entre acteurs*),
- Des formes plus ou moins instrumentées de modélisation des dynamiques d'utilisation des espaces pour aller vers des scénarios d'évolution des territoires en fonction des projets urbains. Dans certains cas limités, l'instruction du problème peut nous conduire à réaliser nous-mêmes des mesures ou expérimentations biotechniques.

VII – Les terrains pressentis

Thème ou axe	Opérations	Terrains pressentis
Thème 1 : Dynamique et durabilité des exploitations agricoles	1.1 - Caractérisation des systèmes de production et d'activités dans les espaces périurbains	Grande diversité des villes du Nord et du Sud de la planète Un terrain d'expérimentation commun avec Terres en Villes
	1.2 - Urbanisation de l'espace agricole et technique de production	Ile de France, Montpellier, Chalon sur Saône, Lille, Madagascar, Cameroun
	1.3 – Logique foncière des agriculteurs	Rhône-Alpes, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Grèce, Tunisie
Thème 2 : L'agriculture dans la gouvernance « durable » des territoires urbains	2.1 – Place de l'agriculture dans les dispositifs institutionnels et politiques foncières dans les régions urbaines	Elaboration avec Terres en Villes : villes du nord et du Sud
	2.2 – Instrumentalisation et patrimonialisation des formes et fonctions de l'agriculture urbaine	Sousse, Montpellier, Ile de France, Lyon et Bourg en Bresse
	2.3 – Ancrage territorial, lien social et identités	Dijon, Chalon sur Saône et Lyon
Thème 3 : Risques sanitaires et environnementaux et qualité des produits en agriculture urbaine	3.1 – Risque lié à la pollution atmosphérique et qualité des produits	Ile de France, Lyon, Grenoble
	3.2 – Risques liés à l'emploi d'intrants agricole	Terrains privilégiés : Sud Hanoï, Yaoundé, Beyrouth, Antananarivo, Ile de France, Montpellier
	3.3 – Valorisation agricole des déchets urbains : opportunités et risques	Essentiellement : Ile de France et Tours
Axe 1 : Synthèse et contribution de l'agriculture urbaine au développement durable des villes		Tous terrains
Axe 2 : La question foncière dans la gouvernance des territoires urbains		A tir des études réalisées : Montpellier, Toulouse..., bassin parisien, Sud de la France... et autres pays
Axe 3 : Dispositif de recherche et partenariat pour la conception des projets agri-urbains durables		Territoire périurbain test choisi avec Terres en Villes

+ Le Mans et ouverture sur tous les terrains Terres en Villes pour capitalisation

VIII – La mission confiée à Terres en Villes

Outre le partenariat général et les relations avec les agglomérations de terres en Villes, Terres en Villes est sollicitée spécifiquement pour l'axe 3.

Modalités d'implication dans ce projet :

Terres en villes s'impliquera dans le projet :

- *En construisant et en mettant en route avec les équipes de recherche le partenariat souhaité des deux côtés* : c'est un objectif majeur. Terres en Villes qui attend fortement les productions de la recherche, s'investira avec ses territoires *dans le questionnement aux chercheurs, dans la recherche et le partage de terrain ainsi que dans la diffusion des résultats* (dans le cadre des cycles de formation et des séminaires Terres en Villes notamment). Ceci vaut pour la question centrale, les trois thèmes et les deux axes transversaux du projet AUVID
- *En participant aux réunions de travail et aux divers ateliers communs entre chercheurs et acteurs*, nécessaires à la bonne réalisation du projet.
- *En s'impliquant comme prestataire de services dans l'axe 3* sur les dispositifs de recherche et de partenariat pour les projets agri-urbains afin de 1) identifier le ou les territoires intéressés, en concertation avec les acteurs locaux ; 2) définir les modalités de coopération entre les acteurs locaux et les chercheurs, et monter le dossier de co-financement des réalisations (base de discussion : 50 % ADD, 50 % autre) ; 3) organiser et coordonner la logistique de recherche prospective nécessaire à l'élaboration de scénario de développement articulant ville durable et agriculture urbaine.

Apport du partenaire dans le projet :

- *Sollicitation du réseau Terres en Ville* pour le questionnement aux chercheurs, le déroulement des recherches et le partage des terrains, facilitation du travail des équipes de recherche sur les divers terrains partagés.
- *Mobilisation de journées* de techniciens, de responsables professionnels et d'élus pour participer aux diverses rencontres avec les chercheurs,
- *Mise en œuvre de formations et de séminaires* dans lesquels les équipes de recherche pourront présenter l'avancement de leurs travaux et de leurs résultats tout en engageant le dialogue avec le public Terres en Villes,
- *Communication sur le projet* dans les outils de communication de Terres en Villes.

Moyens mis en œuvre par le partenaire dans le cadre de cette collaboration

* Le coût des journées hors frais de déplacement pour les rencontres avec les chercheurs sera pris en charge par Terres en Villes et ses membres. Le coût des formations, séminaires et outils de communication Terres en Villes seront à la charge du réseau.

Soutien demandé au programme ADD via une « prestation de services » : Terres en Villes sollicite :

- La prise en charge des frais de déplacement de 2 à 3 personnes pour chaque réunion de travail chercheurs/acteurs (atelier, séminaire acteurs...), ceci étant inclus dans les dépenses de fonctionnement du projet
- Le financement sous forme de prestation de service d'un CDD de 6 mois (niveau Ingénieur) pour assurer la logistique de l'opération recherche-prospective (axe 3).

Chef de projet Terres en Villes : Serge Bonnefoy, secrétaire technique

Programme AUVID

Projet VIR du Conseil Général du Gard

« Améliorer la mise en cohérence des politiques publiques et de l'intervention des fonds structurels de l'Union Européenne dans les zones rurales et périurbaine pour la période 2007/2013 »

I – Le cadre du projet

Appel à propositions Volet d'Initiative Régionale (V.I.R.) du programme national d'assistance technique (PNAT) de la DATAR.

II - Le coordonnateur du projet et les partenaires :

Coordonnateur : Le Conseil Général du Gard. Eric Adrien sera le coordonnateur technique. Membre de la cellule Europe, il est le secrétaire technique du groupe Monde Rural du réseau Arc Latin.

Partenaires principaux : Conseil Régional Région Limousin, Conseil Général de l'Ardèche, ADIMAC/Datar – Massif Central, Terres en Villes, Chambre d'Agriculture du Gard

Le coordonnateur et les partenaires principaux forment le comité de pilotage.

Autres participants associés au projet : Conseil Général de l'Hérault, Conseil Général de l'Aude, Conseil Général de Lozère, Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Préfecture du Gard, Association des Départements de France

III – Les objectifs du projet

L'esprit général de la proposition est de s'interroger sur les atouts et les faiblesses des actuelles politiques régionales et communautaires aidant les acteurs locaux (privés et publics) et les territoires à réussir leurs développements. A partir de ces constats seront alors abordées les futures politiques 2007/2013.

D'un point de vue pratique le point d'orgue de la proposition sera l'organisation d'un séminaire de réflexion et d'échanges sur les expériences conduites, avec l'aide des fonds européens, en faveur des zones rurales et péri-urbaines. Cela sera précédé et suivi par des ateliers et des groupes de travail thématiques.

A travers ces échanges d'expériences et réflexions, ce projet ambitionne de fournir une contribution opérationnelle sur l'organisation future des politiques publiques pour les territoires ruraux et péri-urbains en modélisant notamment un certain nombre de pratiques existantes. Ses conclusions prépareront utilement la prochaine période de programmation 2007-2013.

IV – Le déroulement du projet

Première phase : Etude sur l'état de l'art (Mai à septembre 2005)

Etablissement de bilan sur l'impact des politiques régionales et communautaires sur les territoires ruraux et péri-urbains, mise au point de pistes d'actions pour 2007/2013.

Questionnaire/entretiens, deux rapports de synthèse

Deuxième phase : Séminaire de réflexion, d'échanges et de préconisation (deuxième quinzaine d'octobre/début novembre 2005)

Restituer et mettre en commun les expériences et pratiques en matières de politiques territoriales financées par les fonds structurels

Sensibiliser les porteurs de projets pour l'après 2006

Elaborer des propositions pour améliorer la nature et la mise en œuvre des projets éligibles en 2007/2013

Troisième phase : Micro-réseaux de travail et d'échanges et deux réunions du comité de pilotage (De juin à Décembre 2005)

Préciser les préconisations émises lors du séminaire en intégrant les bonnes pratiques.

Mise en ligne des résultats du séminaire et constitution de cinq micro-réseaux.

Quatrième phase : Promotion et communication (Décembre 2005 à Janvier 2006)

Diffusion la plus large possible valorisant les réseaux des partenaires. Enrichissement des débats préparatoires au sein des comités de suivi objectif 2 des partenaires

Edition d'un document de synthèse et de restitution des travaux conduits dans le cadre du programme.

Mise sur sites web des partenaires . Dossiers de Presse. Power point.

V – La mission confiée à Terres en Villes

Phase 1 – Co-réalisation de l'état de l'art sur le périurbain avec le Conseil Général du Gard

Phase 2 – En charge du thème périurbain pour le séminaire avec le Conseil Général du Gard

Phase 3 – En charge du micro-réseau périurbain avec le Conseil Général du Gard

Phase 4 – Participation à l'élaboration des documents finaux.

Contre-partie financière : environ 6 000 euros y compris frais de déplacement.

Chef de projet Terres en Villes : Serge Bonnefoy, secrétaire technique

Liste des membres de l'Assemblée Générale

PREMIER COLLÈGE :

Collège des Collectivités locales : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants

Collectivités Intercommunales	Représentants	Statut
Communauté d'Agglomération d'Agen	Jean-Paul VOGLER Jean-Marc GRIMAL	Titulaire Suppléant
Amiens Métropole	Joseph DEBART Alain DEREUMAUX	Titulaire Suppléant
Communauté d'Agglomération d'Angers	Jean Louis GASCOIN Claude GENEVAISE	Titulaire Suppléant
Communauté d'Agglomération Garlaban – Huveaune – Sainte Beaume	Jean Marie RAME Jean-Luc REVEST	Titulaire Suppléant
Ceinture Verte Mancelle	Fabien LORNE Marietta KARAMANLI	Titulaire Suppléante
Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	Jean Yves LAURENT, A désigner	Titulaire Suppléant
Communauté Urbaine de Nantes	Jean-Pierre LEGENDRE Gilles RETIERE	Titulaire Suppléant
Communauté d'Agglomération de Poitiers	Christian MARTINEAU Marie LEGRAND	Titulaire Suppléante
Communauté d'Agglomération Rennes Métropole	Bernard POIRIER Philippe TOURTELIER	Titulaire Suppléant

Collectivités Intercommunales	Représentants	Statut
Communauté d'Agglomération Têt – méditerranée	Marie-José POU SOUBIRE Marie-Pascale RENDU	Titulaire Suppléante
SICOVAL	Michel GARRIGUES Rémi LEBOUTEILLER	Titulaire Suppléant
Y Grenoblois (ADAYG)	Louis MONIN-PICARD Dominique LEFEBVRE	Titulaire Suppléant

DEUXIEME COLLEGE :

Collège des Chambres d'Agriculture : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants

Chambres d'Agriculture	Représentants	Statut
Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne	Jean-Louis BISSIERES Marcel CALMETTE	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture de la Somme	Daniel ROGUET Didier LOMBART	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône	Didier GIDDE A désigner	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture du Maine et Loire	Nicole DE BERSACQUES- MICHAUX Jean Louis LARDEUX	Titulaire Suppléant
Ceinture Verte Mancelle	Michel RENAULT Didier BLIN	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture du Morbihan	Emmanuel SALLIC Laurent KERLIR	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture de la Loire Atlantique	Jean Pierre CLOUET A désigner	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture de la Vienne	Pierre ROCHER Jean Luc MATHIEU	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture de l'Île et Vilaine	Charles LEPRETRE Gilles GUILLOMON	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales	Michel BENASSIS Henry PUJOL	Titulaire Suppléant
Chambre d'Agriculture de Haute Garonne	Patrick BASSANETTI Henri GERS	Titulaire Suppléant
Y Grenoblois (ADAYG)	René BLANCHET Gérard SEIGLE-VATTE	Titulaire Suppléant

Membres associés et institutions invitées

Institution	Représentants
APCA (membre associé)	Sylvain CONFIDA
FN SAFER (membre associé)	Robert LEVESQUE
BERGERIE NATIONALE (membre associé)	Xavier GUIOMAR et Hélène HAMPARTZOUMIAN
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE	